

[Text]

Mr. Clarke: All right. I am glad to have that clarification. I would like to ask Mr. Kelm a question; he has been ignored today. I heard him at a pension conference once explaining the manipulation of the interest rates, that there were certain excess earnings on the ordinary account—if I can call it that. I am sorry if I do not have the terms quite correctly—which were left to accumulate there while the indexed account was showing a deficit because it was only earning so much and the payments out of that account were increasing.

Could Mr. Kelm comment on that and tell us how that would affect the discussion we have been having this morning?

Mr. W. A. Kelm (Director, Pension and Benefit Division, Personnel Policy Branch, Treasury Board): It is not really related. We have been talking about the Canada Pension Plan and that is not a fully funded plan hence you get lower interest rates, whereas the PSSA account is a funded plan with a larger account and hence interest rates would be much more important. But it is not really related to the Canada Pension Plan at all.

Mr. Clarke: Okay. Thank you, Mr. Chairman. That is all.

The Chairman: Thank you. Mr. Andre.

Mr. Andre: Thank you, Mr. Chairman. I just want clarification on a question that was answered earlier. These loans made to the province from the CPP account are for capital expenditures only. Is that the implication? Or are they for anything the provinces deem? I see I got an affirmative But they are for 20-year terms?

Mr. McLarty: So far.

Mr. Andre: To get back to this table that was referred to by my colleague, Mr. Alexander, the actuarial table, it indicates that cash flow to the provinces will be negative by 1982, agreed there is a year or two slush there. This plan started in 1965. Correct? If the loans are 20-year loans, at first look it will not be possible to obtain any of these funds from the province because they will have had 20-year loans. Where is that negative cash flow going to come from?

Mr. McLarty: There are two parts to the answer to this. The cash flow is shown as a net amount so that when the proceeds, the contributions less expenses and benefits, lent to the provinces are exceeded by the total of interest and repayment. This is really a net cash flow and it goes negative. Currently, there are both contributions and interest coming in, so there will be new loans going out right up until the nineteen-nineties or the turn of the century.

• 1220

The Chairman: So the fund stops growing at 1990 and we get to a negative cash flow.

Mr. McLarty: We get to a negative cash flow in gross terms when the fund stops growing, but in net terms, in terms that the provinces are no longer getting enough both to cover the interest and at some future date repayment, in the dates shown it is only when the growth in the fund is less than the interest payments on the outstanding liability.

[Translation]

M. Clarke: Très bien. Je suis ravi d'avoir cet éclaircissement. J'aurais une question pour M. Kelm, on l'a ignoré aujourd'hui. Lors d'une conférence sur les pensions, je l'ai entendu expliquer comment on manipulait les taux d'intérêt, qu'il y avait certains excédents de revenu au fonds ordinaires—si je puis dire. Je regrette de ne pas avoir le terme exact—qu'on laissait s'accumuler, alors que le fonds indexé affichait un déficit parce que les revenus étaient tant, et que les paiements de ce fonds augmentaient.

M. Kelm pourrait-il commenter cela et nous dire comment cela porte sur la discussion que nous avons eue ce matin?

M. W. A. Kelm (directeur, Avantages et pensions, Direction de la politique du personnel, Conseil du Trésor): Ce n'est pas vraiment lié. Nous avons parlé du régime de pensions du Canada, ce régime n'est pas entièrement consolidé, ce qui fait que les taux d'intérêt sont plus bas, alors que celui de la FPC est un régime consolidé avec un fonds plus important, et il s'ensuit que les taux d'intérêt seraient beaucoup plus importants. Mais cela n'a vraiment rien à voir avec le Régime de pensions du Canada.

M. Clarke: Très bien. Merci, monsieur le président. C'est tout.

Le président: Merci. Monsieur Andre.

M. Andre: Merci, monsieur le président. Je veux seulement un éclaircissement sur une question déjà répondue un peu plus tôt. Les prêts accordés aux provinces à partir du fonds du RPC sont uniquement pour les dépenses en capital. Est-ce la condition? Ou est-ce pour tout ce que les provinces veulent? Je vois qu'on a répondu oui . . . mais c'est pour une période de 20 ans?

M. McLarty: Jusqu'ici.

M. Andre: Revenons à ce tableau auquel mon collègue M. Alexander a fait allusion, ce tableau d'actuaire, il indique que la liquidité des provinces sera nulle d'ici 1982, d'accord, à une année ou deux près. Ce régime a débuté en 1965. N'est-ce pas? Si les prêts sont pour une période de vingt ans, au premier abord il semble impossible d'obtenir des provinces aucun montant de ces fonds parce qu'elles ont des prêts de vingt ans. D'où viendra cette liquidité négative?

M. McLarty: La réponse est en deux volets. Les bénéfices disponibles sont indiqués comme un montant net; donc lorsque le total des intérêts et des remboursements excédera les bénéfices, les contributions moins les dépenses et les revenus, prêtées aux provinces . . . Ce sont vraiment les bénéfices disponibles nets, et ils sont négatifs. Actuellement, nous touchons les contributions et les intérêts, il y aura donc de nouveaux prêts à effectuer jusqu'en 1990 ou à la fin du siècle.

Le président: Le fonds se stabilise donc en 1990, et nous n'avons plus de bénéfices disponibles.

M. McLarty: En termes bruts, il n'y a plus de bénéfice disponible lorsque le fonds se stabilise, mais en termes nets, cela veut dire que les provinces ne reçoivent plus suffisamment pour verser les intérêts et, un peu plus tard, les remboursements; pour les dates données, cela se produira seulement